Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 05 octobre 2020

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 05 octobre à 20 h 30, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. DAMERVAL Georget, maire. Monsieur Pierre PEIFFER était excusé. Madame Sarah SENEGAS a accepté la fonction de secrétaire de séance. Mesdames Nathalie TOURNIER et Danielle DURAND, secrétaires, assistaient à la réunion.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2020 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont bien reçu le compte-rendu et souhaiterait qu'un accusé de réception soit retourné au secrétariat confirmant la bonne réception du mail d'envoi.

Le compte-rendu, ne soulevant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

- <u>Projet de convention pour mise à disposition de la salle des fêtes pour activités :</u>

Monsieur DAMERVAL propose au conseil municipal de mettre à disposition pour l'activité (yoga et pilates) la petite pièce au-dessus de la salle des fêtes, salle qui est également occupée par le club des aînés et qui a été réaménagée pour les associations. Etant donné la surface de cette pièce le nombre de participants sera limité à 7.

Madame Aline Matet indique qu'il serait souhaitable de rajouter un radiateur.

Monsieur le Maire propose la rédaction d'une convention pour cette mise à disposition et un prix de location de $10 \in$ par mois.

Avec 9 voix pour et 1 voix pour mais avec une réserve concernant les préconisations de nettoyage après chaque utilisation, la décision de mettre la salle à disposition est validée. La convention sera signée par les deux parties.

- Point rapide sur l'éclairage du Château :

Monsieur le Maire indique au conseil qu'une réunion s'est tenue en mairie le vendredi 25 septembre à 14 heures en présence du SIEDA, de la SLA (société languedocienne d'aménagements) et la société WE-EF (fournisseur de matériel) pour faire un premier point sur l'état de l'éclairage de mise en valeur du château, de l'église et du pont.

Il insiste sur le fait qu'il faut continuer à valoriser le patrimoine.

A ce stade : pas d'engagement de la part de la commune, mais les études continuent avec production de devis estimatif. Si travaux il y a, ils feront l'objet de tranches, suivant les priorités. L'ensemble des partenaires financiers seront sollicités pour obtenir des subventions.

- Point sur l'assainissement :

Monsieur le Maire précise que le lancement de l'appel d'offres public concernant l'appel à candidatures pour les bureaux d'études se fera le 26 octobre 2020.

Le début des travaux ne pourrait avoir lieu qu'en 2022.

La réunion publique ne pourra se tenir que lorsque le bureau d'études sera retenu, et en sa présence.

- Point sur la visite d'Aveyron Ingenierie pour salle des fêtes :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a sollicité les services d'Aveyron Ingenierie afin d'avoir un avis sur d'éventuels travaux, notamment de chauffage (consommation importante des aérothermes).

Monsieur le Maire indique que plusieurs propositions seront faites et propose que ce dossier soit déposé dans le cadre du plan de relance mis en place par l'Etat. Accord unanime des participants.

- Décision modificative :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la parcelle B 811 a été vendue par la commune au SIAEP des Rives du Tarn. Les crédits nécessaires n'ayant pas été prévus lors du budget, il est nécessaire d'abonder les comptes correspondants pour passer les écritures comptables. Accord à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES:

Assemblée Générale des Plus Beaux Villages de France :

Monsieur le Maire fait le point sur l'assemblée générale des Plus Beaux Villages à laquelle il a participé les 2 et 3 octobre.

Il précise que sa candidature a été acceptée en tant que membre de la commission qualité.

Commission Elections : désigner 3 représentants

Le service des Elections de la Préfecture sollicite la commune pour désigner 3 représentants qui constitueront la commission de contrôle des listes électorales :

- 1 membre du conseil municipal : Sarah SENEGAS propose sa candidature qui est acceptée par l'assemblée ;
- 1 délégué du tribunal et de l'administration : Monsieur le maire propose de procéder par tirage au sort parmi les électeurs.

Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie de commémoration de l'armistice aura lieu le mercredi 11 novembre avec dépôt de gerbe au monument aux morts, si les conditions sanitaires le permettent.

La prochaine réunion du conseil initialement prévue le 28 octobre est reportée à une date ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h

Le Maire, Georget DAMERVAL